

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

TRAVAILLEUR QUALIFIÉ - IPE	OCCUPATIONS EN PÉNURIE	DIPLÔMÉ ÉTRANGER
<ul style="list-style-type: none"> • avoir une offre d'emploi à temps plein à long terme (permanent ou d'une durée d'au moins deux ans) exigeant un <u>niveau de compétence 0, A ou B</u> selon la <u>Classification nationale des professions</u>(link is external) d'un employeur de la province; • détenir un permis de travail vous autorisant à travailler au Canada; • avoir un statut juridique dans votre pays de résidence; • être disposé à passer une entrevue avec le Bureau de l'immigration, au besoin; • détenir un diplôme d'études postsecondaires (programme de deux ans minimum); • avoir entre 21 et 59 ans; • posséder au moins 2 ans d'expérience de travail à plein temps au cours des 5 dernières années; • posséder suffisamment de connaissances en anglais et/ou en français pour pouvoir faire le travail du poste offert - cette compétence linguistique doit être attestée par l'un des moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ NCLC 4 ○ la déclaration sur la langue PEPNP-LO6 signée par l'employeur ○ des documents délivrés par un établissement d'enseignement ou de 	<ul style="list-style-type: none"> • avoir une offre d'emploi à temps plein à long terme (permanent ou d'une durée d'au moins deux ans) exigeant un <u>niveau de compétence C ou D</u> selon la <u>CNP</u>(link is external) d'un employeur de la province pour l'un des postes suivants : camionneur, préposé au service à la clientèle, ouvrier, serveur (nourriture et boissons) ou préposé à l'entretien ménager; • avoir travaillé un minimum de six mois à plein temps pour le compte de l'employeur de l'Île-du-Prince-Édouard; • détenir un permis de travail et un statut juridique au Canada; • être disposé à passer une entrevue avec le Bureau de l'immigration, au besoin; • avoir fait des études secondaires; • avoir entre 21 et 59 ans; • avoir travaillé à temps plein ou fait des études pertinentes pendant 2 ans au cours des 5 dernières années; • fournir une attestation démontrant que vous avez obtenu au moins le 	<ul style="list-style-type: none"> • avoir une offre d'emploi à temps plein à long terme (permanent ou d'une durée d'au moins deux ans) exigeant un <u>niveau de compétence 0, A ou B</u> selon la <u>CNP</u>(link is external) d'un employeur de la province; • avoir travaillé un minimum de six mois pour le compte de l'employeur de l'Île-du-Prince-Édouard dans un poste directement lié aux études postsecondaires que vous avez faites à l'Île-du-Prince-Édouard; • détenir un permis de travail postdiplôme et un statut juridique au Canada; • être disposé à passer une entrevue avec le Bureau de l'immigration, au besoin; • avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires (programme de 2 ans minimum) d'un établissement postsecondaire financé avec des fonds publics de l'Île-du-Prince-Édouard; • avoir entre 21 et 59 ans; • posséder suffisamment de connaissances en anglais et/ou en français pour pouvoir faire le travail du poste offert; • avoir suffisamment de ressources financières

<p>formation reconnu internationalement, indiquant que vos cours étaient donnés principalement en français et/ou en anglais;</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir suffisamment de ressources financières pour pouvoir payer tous les coûts d'immigration (y compris les dépenses de déplacement) afin que vous et votre famille puissiez vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard; • démontrer une réelle intention de vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard. 	<p>NCLC/CLB 4 à un test de langue administré au cours des deux dernières années par un établissement d'évaluation approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir suffisamment de ressources financières pour pouvoir payer tous les coûts d'immigration (y compris les dépenses de déplacement) pour que vous et votre famille puissiez vous établir à l'Î.-P.-É.; • démontrer une réelle intention de vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard. 	<p>pour pouvoir payer tous les coûts d'immigration (y compris les dépenses de déplacement) pour que vous et votre famille puissiez vous établir à l'Î.-P.-É. et</p> <ul style="list-style-type: none"> • démontrer une réelle intention de vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard.
<ul style="list-style-type: none"> • Âgé entre 21-59 ans • Entrevue pourrait être requise • Offre d'emploi de 2 ans min. au cours des 5 dernières années 		
<p style="text-align: center;">ENTRÉE EXPRESS</p>	<p style="text-align: center;">ENTREPRENEUR – PERMIS DE TRAVAIL</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux critères de TQF, TMS ou CEC. • Avoir un profil EE. • Si travaille à l'IPE avec un PTPD, doit avoir : <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 mois d'expérience à temps plein avec le même employeur, ET ○ qu'il reste 4 mois avant l'expiration du PT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrer une entreprise à l'IPE. • Avoir net 600 000 \$. • Investissement 150 000 \$. • Âgé entre 21-59 ans. • Diplôme d'études secondaires. • NCLC 4. • Expérience de travail ou en tant que propriétaire. • Soumettre le plan d'affaires. • Signer une entente de performance. • Assister à une entrevue. • Gestion active de l'entreprise. • Exploiter l'entreprise pendant 12 mois avant de recevoir la nomination. 	

TRAVAILLEURS QUALIFIÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

- avoir une offre d'emploi à temps plein à long terme (permanent ou d'une durée d'au moins deux ans) exigeant un niveau de compétence **0, A ou B** selon la **CNP**(link is external) d'un employeur de la province (**À noter** : Dans le cadre de ce volet, votre employeur doit d'abord communiquer avec le Bureau de l'immigration afin que l'offre d'emploi soit approuvée avant la soumission de votre profil de déclaration d'intérêt);
- avoir un statut juridique dans votre pays de résidence;
- être disposé à **passer une entrevue** avec le Bureau de l'immigration, au besoin;
- avoir obtenu un diplôme **d'études postsecondaires** (programme de **2 ans** minimum);
- avoir entre 21 et 59 ans;
- posséder au moins **2 ans d'expérience de travail à plein temps au cours des 5 dernières années**;
- posséder suffisamment de connaissances en anglais et/ou en français pour pouvoir faire le travail du poste offert – les capacités linguistiques peuvent être confirmées des façons suivantes :
 - un test de langue administré au cours des deux dernières années par un établissement d'évaluation approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (vous devez avoir atteint au moins le **NCLC/CLB 4**);
 - la déclaration sur la langue PEPNP-LO6 signée par l'employeur;
 - des documents délivrés par un établissement d'enseignement ou de formation reconnu internationalement, indiquant que les cours étaient donnés principalement en français et/ou en anglais.
- avoir suffisamment de ressources financières pour pouvoir payer tous les coûts d'immigration (y compris les dépenses de déplacement) afin que vous et votre famille puissiez vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard;
- démontrer une réelle intention de vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard.